



TAPRSY
Documentation du relevé détaillé 2018
(données 2017)

Relevé détaillé des médicaments, des cas de médecine légale
et des regroupements de cas

Version du 31.01.2018	
-----------------------	--

Sommaire

1. RELEVÉ DÉTAILLÉ	2
1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1.2. PAGE D'ACCUEIL	2
1.3. MÉDICAMENTS	3
1.4. CAS DE MÉDECINE LÉGALE (RÉGIME PÉNITENTIAIRE).....	3
1.5. GROUPEMENTS DE CAS	3

1. Relevé détaillé

SwissDRG SA effectue désormais un relevé détaillé pour calculer les rémunérations supplémentaires, déterminer les cas de médecine légale (régime pénitentiaire) et identifier les cas regroupés. Le relevé détaillé est effectué à l'aide d'un fichier Excel et est transmis à SwissDRG SA par l'interface Web. Il se subdivise en divers sous-relevés. **Les psychiatries remplissent les onglets qui les concernent : « Médicaments », « Cas régime pénitencier TARPSY » et « Regroupement de cas TARPSY ».**

Il s'agit entre autres des produits ou des procédures faisant l'objet d'une rémunération supplémentaire dans le système tarifaire TARPSY. Le relevé détaillé des médicaments permet ainsi de calculer la rémunération supplémentaire et de retirer ces coûts par cas dans le calcul des cost-weights. Ces données servent aussi au développement de la structure tarifaire. **Une évaluation précise, correcte et pertinente des rémunérations complémentaires n'est possible que si la qualité de la saisie des données requises est élevée et que tous les hôpitaux de réseau fournissent le relevé détaillé.**

SwissDRG SA se réserve le droit d'exclure des données non plausibles du calcul des rémunérations supplémentaires. L'estimation de la validité des données se fait via une comparaison avec la liste des spécialités fournie par l'Office fédérale de la santé publique (OFSP). Les prix relevés dans le relevé détaillé se conforment à la version respectivement en vigueur de la liste des médicaments/substances à relever dans la statistique médicale des hôpitaux. La liste des médicaments/substances à relever sont évalués à nouveau chaque année. A part les groupes de travail internes la procédure de demande annuelle contribue au développement de la structure tarifaire TARPSY.

1.1. Informations générales

1. Veuillez **lire attentivement** au préalable dans chaque registre les explications encadrées sous « Procédure / informations pour remplir le relevé détaillé ».
2. Tous les prix relevés doivent correspondre aux prix de vente, **TVA incluse, après déduction des rabais, escomptes et primes**. Les frais de transport, de stockage, de préparation, des pharmacies externes etc. ne doivent pas être comptabilisés.
3. Le relevé des prix de médicaments se fait au niveau du produit.
4. Sur la page d'accueil se trouve un sommaire de tous les registres. Ils sont reliés directement aux schémas correspondants.
5. Pour les montants comptabilisés en monnaie étrangère, veuillez utiliser les cours moyens annuels de la rubrique « Cours moyens annuels ».
6. Vous pouvez commenter chaque relevé au moyen de la colonne « commentaires ». Des commentaires généraux peuvent être notés dans le registre « page d'accueil ».
7. Veuillez ne remplir que les champs marqués **en jaune**. **Merci de n'effacer ni modifier aucun formatage des tableaux.**

1.2. Page d'accueil

La page d'accueil donne un aperçu sur tout le relevé détaillé. Vous y trouvez toutes les informations sur la livraison du relevé détaillé ainsi que les personnes de contact. **Veuillez lire attentivement la procédure pour remplir le relevé.** Veuillez noter de ne remplir que les champs marqués en jaune. Les **champs marqués en orange sont calculés automatiquement**. Sur la page d'accueil sont relevés le nom de l'établissement ainsi que des commentaires généraux sur le relevé détaillé.

1.3. Médicaments

Dans le registre médicaments les prix ne sont plus relevés au niveau médicament mais au niveau produit. Dans le tableau des médicaments se trouve la liste de tous les médicaments ou préparations connus avec les codes ATC à appliquer dès janvier 2017.¹

Pour tous les médicaments utilisés pour l'année de données 2017 en secteur stationnaire, conformément à la liste de la Statistique médicale indiquant les médicaments/substances à relever, veuillez indiquer les prix coûtant (PC) par emballage. Le prix coûtant (PC) par emballage doit se référer à l'unité d'emballage correspondante, selon le pharmacode ou la désignation de l'article. En cas de différences entre les prix unitaires pour l'année en cours, veuillez indiquer le prix le plus avantageux pour chaque produit (pas de moyenne annuelle).

Exemple :

Code ATC	Substance	PC par emballage	PàE	Commentaire
L04AB01	Etanercept	CHF 823.56	CHF 32.94	

Les prix à l'unité (PàE) affichés sont automatiquement convertis dans l'unité exigée par SwissDRG SA (ce qui peut faire une différence par rapport à l'unité des médicaments). Le calcul automatique rend obsolète la conversion qui prend du temps et peut générer des erreurs dans l'unité exigée par SwissDRG SA.

Pour les médicaments², qui ne figurent pas dans la liste des médicaments, veuillez utiliser la liste « médicaments manquants » dans le registre « médicaments– médic. manquants ». Si un médicament, à relever selon la liste de la Statistique médicale indiquant les médicaments/substances, manque dans la liste, veuillez enregistrer une nouvelle entrée dans ce tableau pour les médicaments manquants, dans la rubrique « Médicaments - médic. manquants ». Dans ces cas les prix par unité doivent être calculés manuellement.

1.4. Cas de médecine légale (régime pénitentiaire)

Veuillez enregistrer dans ce registre tous les cas dans l'année de données 2017, qui comprennent des traitements stationnaires pendant l'exécution de la peine. Veuillez respecter les informations dans l'encadré « procédure pour remplir le schéma détaillé » dans le registre « Cas régime pénitentiaire TARPSY ».

1.5. Regroupements de cas

Pour tous les regroupements de cas dans l'année de données 2017 veuillez enregistrer les variables de la statistique médicale suivantes : 4.6.V01, 4.7.V01, 4.7.V02, 4.7.V03, 4.7.V11, 4.7.V12, 4.7.V13, 4.7.V21, 4.7.V22, 4.7.V23, 4.7.V31, 4.7.V32, 4.7.V33, 4.7.V41, 4.8.V17, 4.8.V18, 4.8.V19, 4.8.V20. Nous vous remercions de livrer les variables 4.8.V17, 4.8.V18, 4.8.V19 et 4.8.V20 de façon non cryptée. Veuillez respecter les informations dans l'encadré « procédure pour remplir le schéma détaillé » dans le registre « Regroupement cas TARPSY ».

¹ Source : HCI Solutions AG. ne prétend pas à l'exhaustivité

² La liste des substances est saisie dans la documentation du relevé détaillé.